

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 JUIN 2018

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S.ROUVIERE, adjoints,
M. ACCABAT, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, M. TEISSIERE, C.RIBIERE conseillers municipaux.

Absents excusés : T.MOLENDI, M. BLANCHARD, V. PICARD

Procuration : C. BERNOIN à J.VEYRAT

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

SUBVENTION A L'ASSOCIATION MAM (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES)

Sur proposition du 1^{er} adjoint, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 294 euros à l'association MAM (Maison d'Assistants Maternelles) qui va ouvrir ses portes fin août 2018. Cette demande avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil municipal, et des discussions, il était ressorti que cette somme pourrait être allouée pour des dépenses d'ordre sécuritaire : achat d'un extincteur et coût de la formation premier secours pour une des membres de la MAM. Cécile Ribière ouvre la discussion en arguant que cette création est d'ordre privé et s'oppose à cette proposition. Jérôme Veyrat défend son point de vue en expliquant que cette association sera très bénéfique à notre commune, du fait que cette MAM est agréée pour recevoir 7 enfants, d'autant plus que la micro crèche de La Bruguière n'est pas suffisante pour répondre à toutes les demandes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité de 10 voix pour et une voix contre, l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION (ACHAT D'UN PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION)

Le maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Conseil Régional pour l'achat d'un panneau lumineux d'informations.

Cet équipement permettra la diffusion moderne d'informations à la population.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Matériel HT : | 8000 € |
| - Aide financière Régionale (30 %) : | 2400 € |
| - Autofinancement : | 5600 € |

Il précise que le coût de ce matériel est une estimation, n'ayant pas encore obtenu tous les devis demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer tout document concernant cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Maison de santé pluri professionnelle : le maire fait le point sur l'avancement du dossier.

Audience du Tribunal Administratif : le maire fait un compte rendu oral de la séance du 26 juin (jugement sur le fonds de la mise en conformité du PLU avec un projet d'intérêt général PLU : opposants à la carrière contre la mairie de Saint Laurent la Vernède) : les conclusions du rapporteur public sont favorables à la Mairie de St Laurent La Vernède. Délibéré en attente.

Travaux des bénévoles : A la demande du conseil municipal, Messieurs J. ACCABAT, F. GIANNUZZI, et P. PELLEGRINI ont consacré bénévolement une matinée à réaliser quelques travaux de bétonnage dans l'ancien chemin de Saint Marcel afin d'installer un collecteur pour les eaux pluviales.